



Ayent-Anzère
european energy award

COMMUNE D'AYENT

Programme de politique énergétique 2025-2028



version juillet 2024

TABLE DES MATIERES

Chapitre 1 : Introduction	1
1.1 Préambule.....	1
1.2 Le label Cité de l'énergie	1
1.3 Portée, statut et contenu du PPE.....	2
Chapitre 2 : Etat des lieux Cité de l'énergie	3
2.1 Présentation de la commune d'Ayent	3
2.2 Réalisations, enjeux et projets principaux.....	3
2.3 Résultats du catalogue Cité de l'énergie	4
2.4 Bilan de consommation et de production énergétique.....	8
Chapitre 3 : Stratégie énergétique	9
3.1 Vision à long terme 2040-2060	9
3.2 Exigences pour la certification Gold.....	11
3.3 Stratégie énergétique communale	12
3.3.1 Patrimoine communal	14
3.3.2 Ensemble du territoire communal (motivation des groupes cibles concernés)	15
3.4 Plan directeur des énergies	17
Chapitre 4 : Aspects opérationnels.....	20
4.1 Organisation et mise en œuvre.....	20
Chapitre 5 : Tableau indicateurs – objectifs	22
Chapitre 6 : Plan d'action 2025-2028 (document à part)	

Processus Cité de l'énergie		
2004	1 ^{er} audit	Etat des lieux : 62%
2008	1 ^{er} réaudit	Etat des lieux : 66%
2012	2 ^{ème} réaudit	Etat des lieux : 65%
2016	3 ^{ème} réaudit	Etat des lieux : 70%
2020	4 ^{ème} réaudit, 1 ^{er} label eea Gold	Etat des lieux : 77%
2024	5 ^{ème} réaudit, 2 ^{ème} label eea Gold	Etat des lieux : 80%
Document validé par le Conseil communal en séance du 28.03.2024, complété et validé suite à l'audit du 11 juin 2024.		

Mandataire :

Sonia Morand, Conseillère Cité de l'énergie

Cp 322 – 1973 Nax

sonia.morand@bluewin.ch

Illustrations page titre : Le Nouvelliste (2.10.2018), internet.

Chapitre 1 : Introduction

1.1 Préambule

L'utilisation et la production énergétiques sont un grand défi pour l'avenir de la planète. Les collectivités publiques se doivent d'y réfléchir et de définir des stratégies à leur niveau de compétence. La Confédération a établi sa **Stratégie énergétique 2050** et le canton du Valais sa **Vision 2060 et objectifs 2035**. Les communes peuvent utiliser ces documents pour définir leur propre vision à moyen et long terme, et jouer ainsi leur rôle à leur échelle.

Ce document expose les perspectives de développement de la Commune d'Ayent en matière énergétique. Concrètement, il définit clairement des objectifs tangibles pour le développement énergétique durable de la commune. Par son engagement en tant que « Cité de l'énergie® », la commune d'Ayent doit être en mesure de prouver constamment et de manière crédible la poursuite de ses activités en matière énergétique.

1.2 Le label Cité de l'énergie

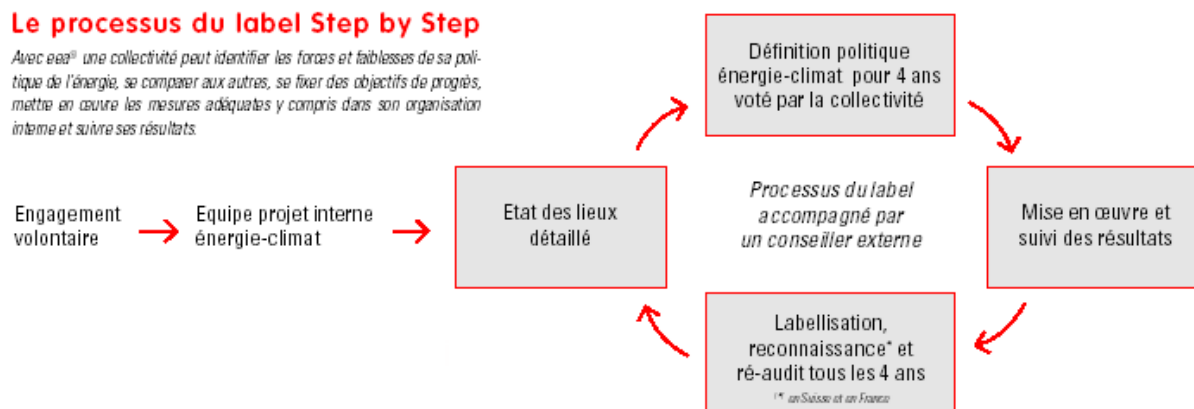
Le label Cité de l'énergie récompense les communes qui œuvrent de manière continue en faveur de l'énergie et du climat au travers d'une stratégie clairement définie et d'un plan d'actions concret.

La commune d'Ayent est membre de l'association Cité de l'énergie depuis l'année 1999. Elle a obtenu pour la 1^{ère} fois en 2004 le label Cité de l'énergie, et a été réaudit en 2016. Le présent programme de politique énergétique (PPE) a été mis à jour dans le cadre du 4^{ème} réaudit.

Le PPE a été élaboré en collaboration avec les responsables politiques et administratifs. Il a été approuvé par le Conseil communal. Il s'adresse aux services et autorités communales et, plus généralement, à toute personne souhaitant s'informer de manière précise sur les actions et activités de la commune en matière d'énergie.

Le processus du label Step by Step

Avec eea® une collectivité peut identifier les forces et faiblesses de sa politique de l'énergie, se comparer aux autres, se fixer des objectifs de progrès, mettre en œuvre les mesures adéquates y compris dans son organisation interne et suivre ses résultats.



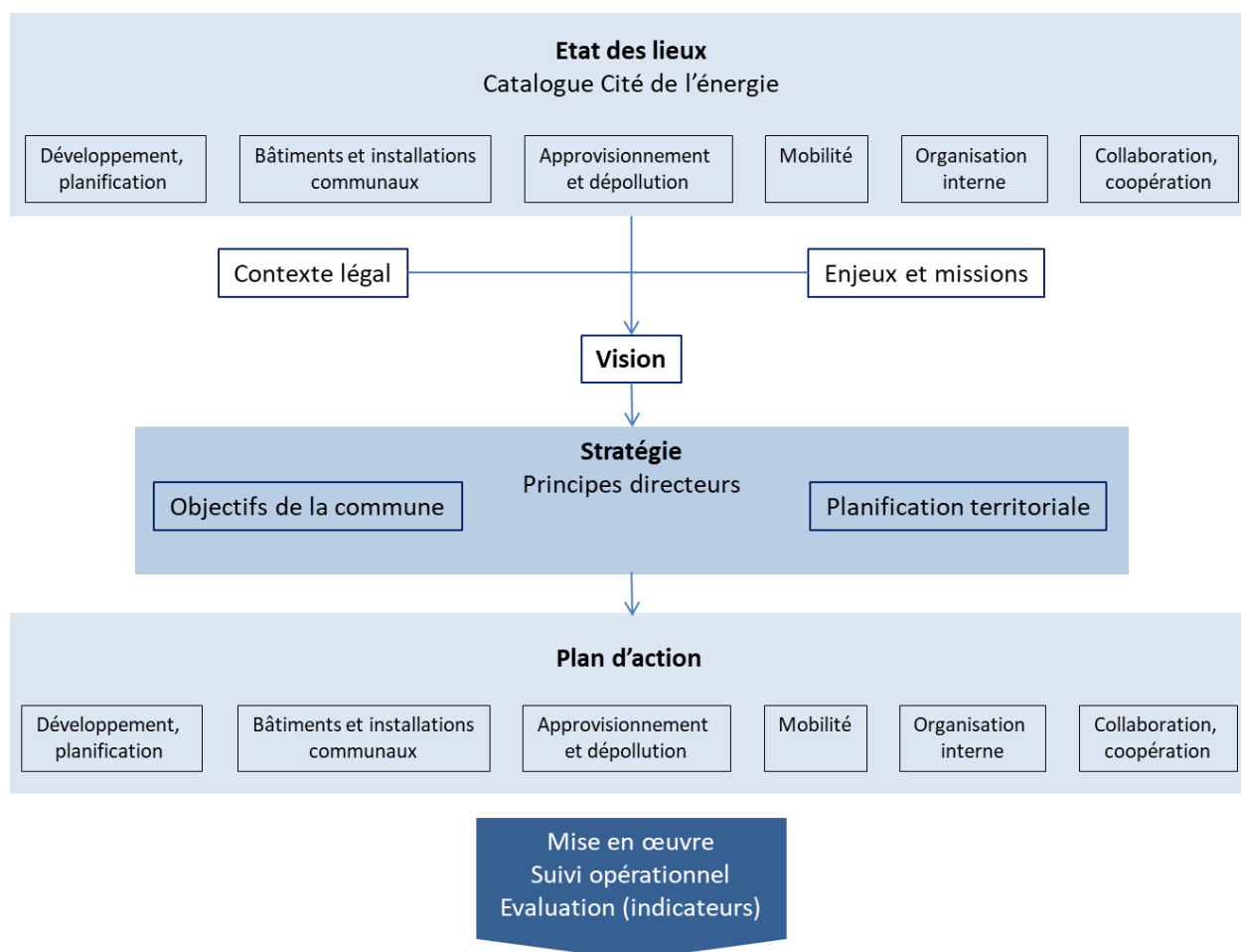
1.3 Portée, statut et contenu du PPE

Le PPE est un document de planification directrice qui définit les grands axes de politique énergétique et climatique menée par la commune, en adéquation avec les stratégies cantonale et fédérale. Il présente en outre les objectifs visés en 2035 et les actions à réaliser pour y parvenir.

Par son engagement dans le processus de planification, de gestion et de suivi énergétique, la commune est en mesure de prouver constamment et de manière crédible la poursuite de ses activités en matière énergétique.

Comme représenté dans l'illustration ci-après, le PPE comporte trois volets principaux, à savoir :

- **L'état des lieux**, qui est effectué sur la base des six domaines définis dans le catalogue de mesures Cité de l'énergie (voir illustration).
- **La stratégie énergétique** – permettant de concrétiser la vision de la commune – s'appuyant sur des objectifs spécifiques, définis jusqu'en 2035, et sur une planification énergétique spatialisée. Cette dernière garantit la prise en compte des aspects relatifs à l'aménagement du territoire.
- **Le plan d'action** qui détaille l'ensemble des actions concrètes que la commune souhaite mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.
- **L'organisation** à mettre en place pour assurer le suivi du plan d'action, et évaluer les résultats et l'atteinte des objectifs (système d'indicateurs).



Chapitre 2 : Etat des lieux Cité de l'énergie

2.1 Présentation de la commune d'Ayent



Située en Valais central, sur la rive droite de la vallée du Rhône, la commune d'Ayent est formée de 10 villages dont la station touristique d'Anzère (altitude : 508 m à 3248 m. Sa population est d'environ 4'300 habitants et fait partie de l'agglomération de Sion qui compte environ 75'000 habitants.

- Densité : 78 hab/km²
- Superficie : 55 km²
- Communes voisines :
Arbaz, Grimisuat, Icogne, St-Léonard, Savièse,
Sion (VS), Lauenen et Lenk (BE).

2.2 Réalisations, enjeux et projets principaux

La commune, orientée actions, est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie énergétique, qui se reflète entre autres dans les réalisations suivantes :

- programme ambitieux de subventions pour les privés.
- CAD bois communal à Saint-Romain (bâtiments communaux).
- bâtiments communaux chauffés presque 100% au bois.
- extension du CAD bois à Anzère (>75% des lits).
- mise à jour du Plan Directeur Energie (PDE) en 2021, avec mise en place d'une stratégie énergétique.
- raccordement des eaux usées fin 2023 à la STEP de Chandoline (STEP aux normes actuelles).

Thèmes	Enjeux	Projets
Aménagement du territoire	Prescriptions énergie-climat-mobilité-biodiversité.	Révision du RCCZ et du PAZ.
Parc bâti	Augmentation du taux de rénovation. Remplacement des chauffages fossiles et électriques. Exemplarité (bâtiments communaux). Information, incitation, contraintes (bâtiments privés).	Agrandissement de l'école de Botyre → exemplarité recommandée (standard de construction THPE, production d'électricité, matériaux...) Appels d'offres : intégrer des exigences écologiques (routes, canalisations, constructions...).

Thèmes	Enjeux	Projets
Mobilité	Traversée du village de Botyre. Accès cyclable Ayent-Sion () Sécurisation des piétons et des écoliers. Zones 30. Flotte de véhicules communaux	Projet AggloVScentral. Continuation des zones 30. Véhicules communaux : planning et stratégie de remplacement vers des carburants 100% renouvelable, nomination d'un responsable.
Énergie chaleur		Extension du CAD de Saint-Romain.
Eau	Risques liés aux changements climatiques (sécheresse, canicule, précipitations extrêmes...).	Gestion et économie de l'eau.
Déchets	Limiter le recyclage, prôner la suppression des «achats-déchets», la réutilisation des objets (dons, trocs, 2 ^{ème} main...), gestion des déchets des entreprises (limitation et réutilisation des matériaux). Gestion des aliments dans la restauration (limitation du gaspillage).	
Économie locale	Entreprises: améliorer l'efficacité énergétique. Anzère Tourisme : durabilité.	Entreprises: proposer des audits énergétiques (PEIK, AgriPEIK) → Télé-Anzère, spa, Altiplant, etc. Télé-Anzère: → efficacité énergétique → vision & stratégie en lien avec les effets des changements climatiques et mesures environnement-énergie, gestion de l'eau. Anzère Tourisme : labels touristiques (ex: Swisstainable)

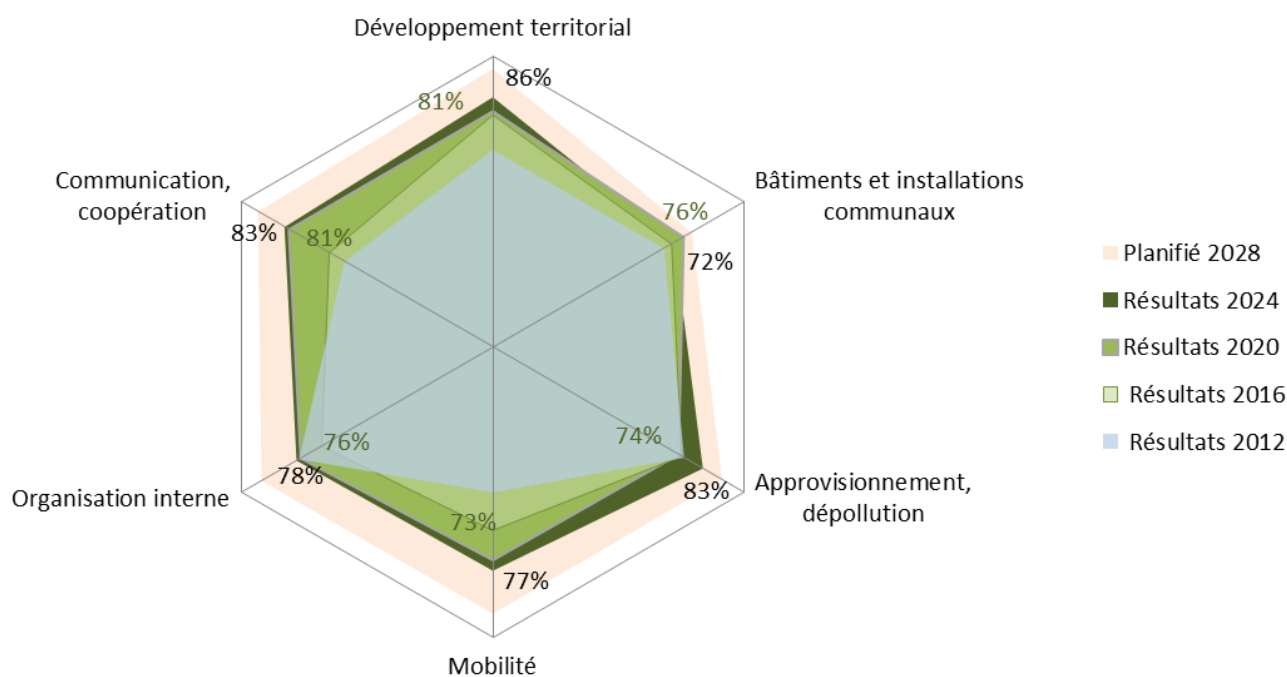
2.3 Résultats du catalogue Cité de l'énergie

La commune d'Ayent est membre de l'association Cité de l'énergie depuis l'année 1999, et souhaite reconfirmer pour la 5^{ème} fois son label Cité de l'énergie. Ce label récompense la collectivité pour ses actions prises dans le domaine de l'énergie.

Celles-ci ont été évaluées sur la base du catalogue de mesures Cité de l'énergie (« état des lieux »), qui a été passé en revue. La commune ayant réalisé durant les 4 dernières années (soit 2020 à 2024) au minimum 50% des mesures proposées dans ce catalogue – soit 80%, elle peut prétendre au label Cité de l'énergie et reconduire le label européen eea Gold.

Le tableau ci-dessous compare les résultats de l'état des lieux actuel aux précédents.

Chapitres Cité de l'énergie	Résultats 2012	Résultats 2016	Résultats 2020	Résultats 2024	Planifié 2028
1 Développement territorial	68%	80%	81%	86%	96%
2 Bâtiments et installations communaux	68%	71%	76%	72%	79%
3 Approvisionnement, dépollution	76%	75%	74%	83%	91%
4 Mobilité	50%	63%	73%	77%	92%
5 Organisation interne	77%	68%	76%	78%	92%
6 Communication, coopération	59%	65%	81%	83%	93%
Total	65%	70%	77%	80%	90%
7 Effets des changements climatiques				68%	75%



L'intégration des mesures planifiées pour les quatre prochaines années (colonne de droite du tableau ci-dessus, et plan d'action, voir annexe à part) permet d'estimer l'évolution future de la commune : si celle-ci réalise l'entier de son plan d'action 2025-2028, elle atteindra 90% des points lors du prochain réaudit en 2024.

Points forts et points d'amélioration de la stratégie énergétique communale actuelle

Chapitres Cité de l'énergie	Points forts	Points d'amélioration
1 Développement territorial	- Programme de politique énergétique et plan d'action (seront mis à jour) - Plan directeur des énergies - Plan-climat intercommunal - Gestion des déchets - Planification régionale et communale de la mobilité (AggloVScentral, mobilité douce, transports publics, zones 30...) - Contrôle des dossiers thermiques et des chantiers, sous l'angle énergétique	- RCCZ-PAZ: prescriptions énergie-climat-biodiversité (en cours) - Économie circulaire (réutilisation), réduction de la production de déchets
2 Bâtiments et installations communaux	- Nouvelles constructions / rénovations: standard Minergie, chauffage renouvelable - Programme d'assainissement (école de Botyre, service technique) - Bâtiments exemplaires: >80% chauffés au bois - Électricité 100% renouvelable, production photovoltaïque (Pré-des-Sœurs: 120 panneaux) - Éclairage public: extinction totale de 23h à 5h30, éclairage très efficient (5 MWh/km)	- Comptabilité énergétique des bâtiments communaux (en cours, difficulté d'avoir des données fiables de consommation) – résultats en attente - Label de construction: adopter un standard THPE?
3 Approvisionnement, dépollution	- Production d'électricité: potentiel identifié, stratégie de production: - photovoltaïque: subventions, conseils, sur bâtiments communaux → 5% exploité, 0.47 kWp/hab. (objectif cantonal: 0.53 kWp/hab. pour 2020) - microturbinage: 2 mini-centrales sur le futur réseau de la Combe des Andins (2025-2026) - CAD: Anzère (>75% des logements), St-Romain → assainissement et extension?, écoquartiers Saxonne et St-Romain - Chaleur renouvelable: soirées d'information, événements, subventions → 48% logements - Eau potable: approvisionnement	

	évalué ; projets : - captage à la Combe des Andins , alimentation alpages, prise d'eau canons à neige (2025-2026) - extension du réservoir des Grilles pour l'eau potable 2025-2026 • Gestion des espaces verts: entretien différencié, réseau écologique • Eaux usées: raccordement à la STEP Chandoline (part communale 20%)	
4 Mobilité	• Gestion du stationnement: 100% des places gérées, bornes électriques • Zones de réduction de vitesse: ~50% des routes communales en zone 30, suite planifiée • Réseau piétonnier: carte, cheminements sécurisés, amélioration en continu • Réseau cyclable: mise en œuvre ~60% (réseau de loisirs principalement) • Transports publics: actions de promotion (PassLiberté, bus gratuit, Lunabus...), soutien des écoliers, cadence en hausse	• Réseau cyclable: entre Ayent et Grimisuat, traversées de Botyre et St-Romain • Analyse voiture Mobility à Ayent ou Anzère faite (investissement trop élevé pour rentabilité trop faible) • Mobilité dans l'administration: - flotte de véhicules 100% thermiques - modes de déplacement (administration + écoles)
5 Organisation interne	• Pilotage de la stratégie énergétique communale par la conseillère communale et la cheffe du service technique, suivi annuel du plan d'action, communication des actions-phases • Énergie intégrée dans le fonctionnement de l'administration, prise en compte dans les projets communaux • Ressources financières suffisantes, nombreux projets mis en œuvre	• Commission énergie peu intéressée • Sensibilisation des collaborateurs (administration + écoles) → team building sur enjeux énergie-climat • Engagement d'un.e délégué.e à l'énergie au niveau intercommunal? • Intégrer des critères durabilité dans tous les appels d'offre (informatique, papier, goudron, véhicules, machines, réfection route, ...) et dans la maintenance des appareils et machines
6 Communication, coopération	• Communication fréquente: journaux, site internet, soirées d'information, événements... • Prestations de conseil du service technique • Programme de subventions très important à l'attention des privés (rénovations, CAD, vélos électriques) • Collaboration régionale et intercommunale: AggloVScentral,	• TéléAnzère: réflexion en lien avec les effets des changements climatiques

	Plan-Climat, biodiversité... • Écoles: classeurs énergie-biodiversité-environnement, sensibilisation • Économie locale: - station d'Anzère vendue comme «verte» (CAD, loisirs, mobilité) - agriculture: réseau écologique, vignes: étude biodiversité et zones tampon • Propriétaires, investisseurs: sensibilisation à la rénovation, changement de chauffages	
--	--	--

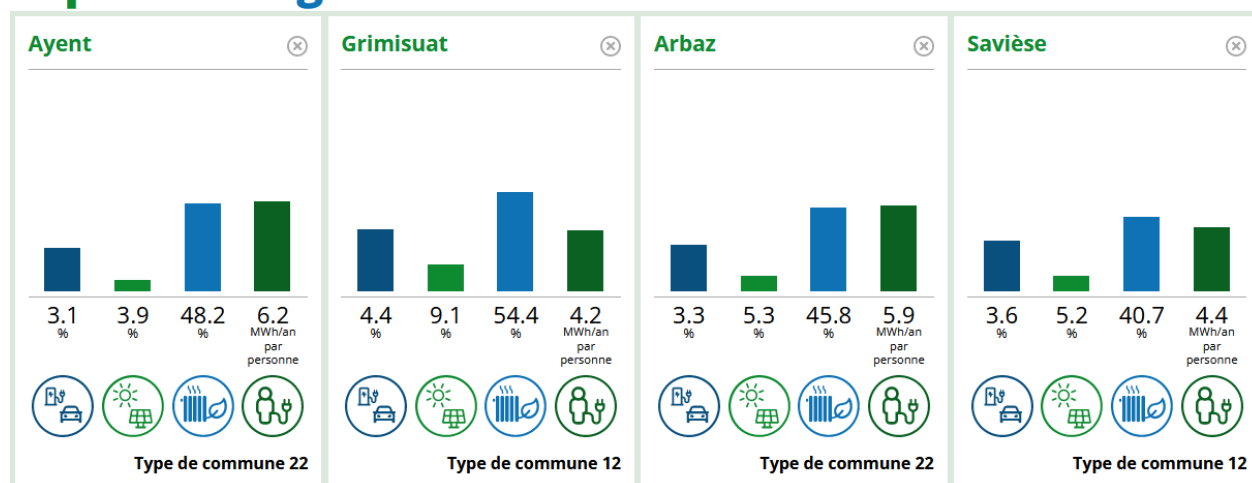
2.4 Bilan de consommation et de production énergétique

La consommation (efficacité énergétique) et la production d'énergie sont estimées à l'aide de données (indicateurs) aisées à trouver et quantifier : énergie de réseau (électricité), données concernant les bâtiments communaux, standards Minergie, mobilité (véhicules immatriculés, part avec carburant renouvelable, bornes électriques), etc.

Le tableau en annexe 5 présente ces indicateurs, classés selon deux niveaux de compétences : le **patrimoine communal** (bâtiments et installations communaux) et le **territoire communal**, qui sont évalués selon leur **efficacité énergétique** et leur **production d'énergies renouvelables**. En vis-à-vis de ces indicateurs, sont mentionnés les objectifs pour 2035-2050 (voir chapitre 3.3), permettant ainsi de vérifier le respect de leur atteinte.

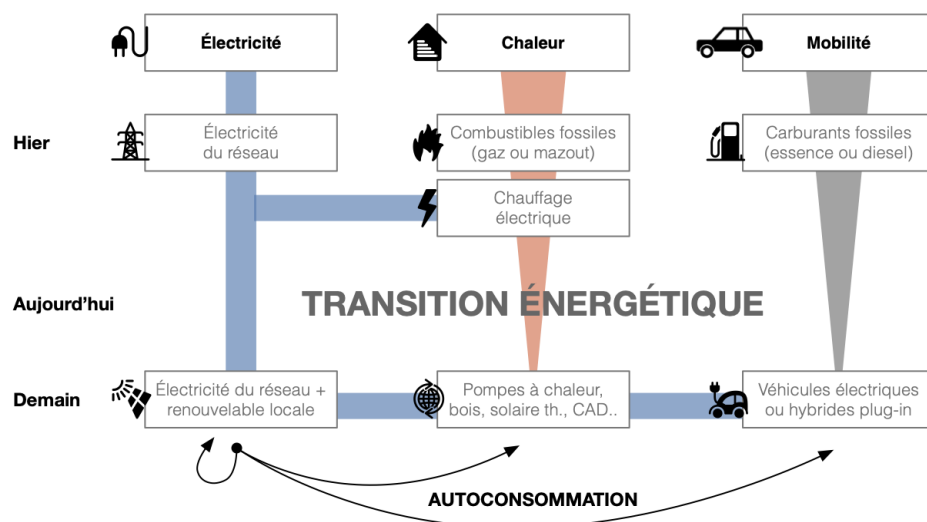
Ci-dessous, bref comparatif de ReporterEnergie (www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/) entre les communes de l'Adret : part de véhicules électriques, part du potentiel photovoltaïque exploité, part des bâtiments chauffés aux énergies renouvelables et consommation d'électricité par habitant :

ReporterEnergie



Chapitre 3 : Stratégie énergétique

Le présent programme de politique énergétique (PPE) fixe le cadre de la contribution de la commune à la résolution de la problématique énergétique et climatique mondiale et à sa transition, présentée dans le graphique ci-dessous.



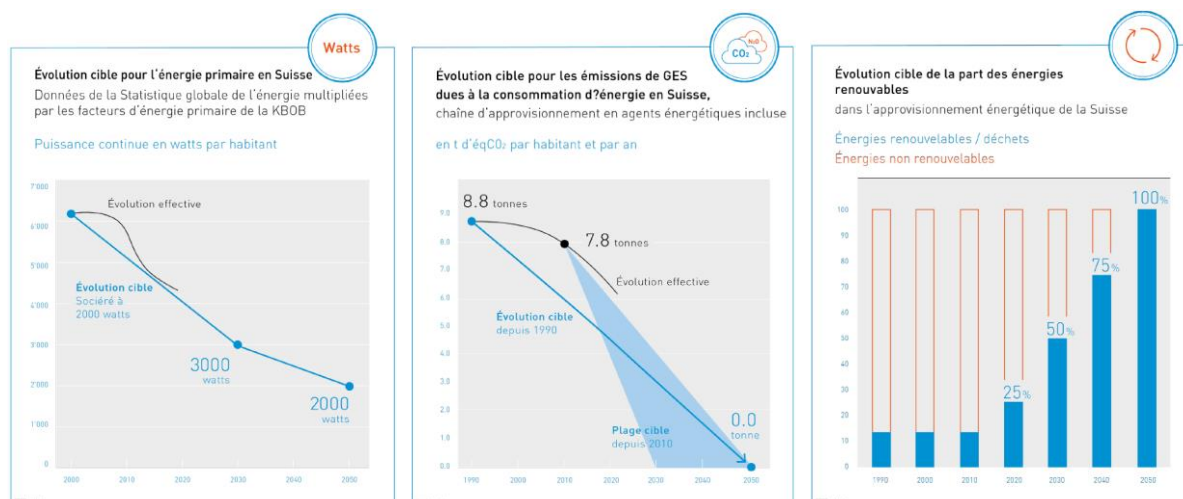
Le PPE s'inscrit dans les stratégies énergétiques fédérale et cantonale, soit la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, la Société à 2000 watts et la vision 2060 du Canton du Valais.

3.1 Vision à long terme 2040-2060

La société à 2000 watts

Les objectifs principaux de la Confédération sont la Société à 2000 watts et la neutralité carbone d'ici 2050. « 2000 watts » de puissance continue par personne représente une consommation de 17'000 kWh d'énergie primaire par an. Cette vision sous-entend une diminution de 60% de la consommation actuelle en énergie primaire.

Actuellement, en Suisse, chaque personne a besoin d'une puissance continue de 5'500 watts en moyenne.



Source : www.local-energy.swiss/fr/programme/netto-null-2000-watt/was-ist-die-2000-watt-gesellschaft.html#/

Contexte cantonal : vision 2060, objectif 2035

Fort de ses ressources énergétiques renouvelables, le Valais vise, à l'horizon 2060 et pour l'ensemble de la demande d'énergie dans le canton, un **approvisionnement 100% renouvelable et indigène**¹.

Il propose une vision ambitieuse à l'horizon 2060 et fixe des objectifs intermédiaires à l'horizon 2035, qui signifie une **réduction de la consommation d'énergie par habitant d'environ un tiers** entre 2015 et 2035, soit :

- énergie finale : - 33%.
- électricité : - 9%.
- chaleur : -24% (dont -52% énergies fossiles).
- mobilité : -34% (dont -46% carburants fossiles).

Cela devra se concrétiser dans des domaines comme le chauffage (par exemple le remplacement de chaudières et des chauffages électriques par des pompes à chaleur), l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, la mobilité (comme l'électrification des véhicules).

Il s'agira parallèlement, d'**augmenter la production d'énergie renouvelable**, plus particulièrement d'origine hydraulique ou encore photovoltaïque, et de la conserver en mains valaisannes :

- +250 GWh/an hydroélectricité (+3%).
- 1'300 GWh/an électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien et biomasse : agriculture, STEP, UTO) (+713%).
- 1'050 GWh/an chaleur renouvelable (chaleur environnement, bois, rejets de chaleur et biomasse, solaire thermique, géothermie profonde) (+163%).

¹ « Le Valais, Terre d'énergies: Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène – Vision 2060 et objectifs 2035 », rapport du Conseil d'Etat approuvé en avril 2019.

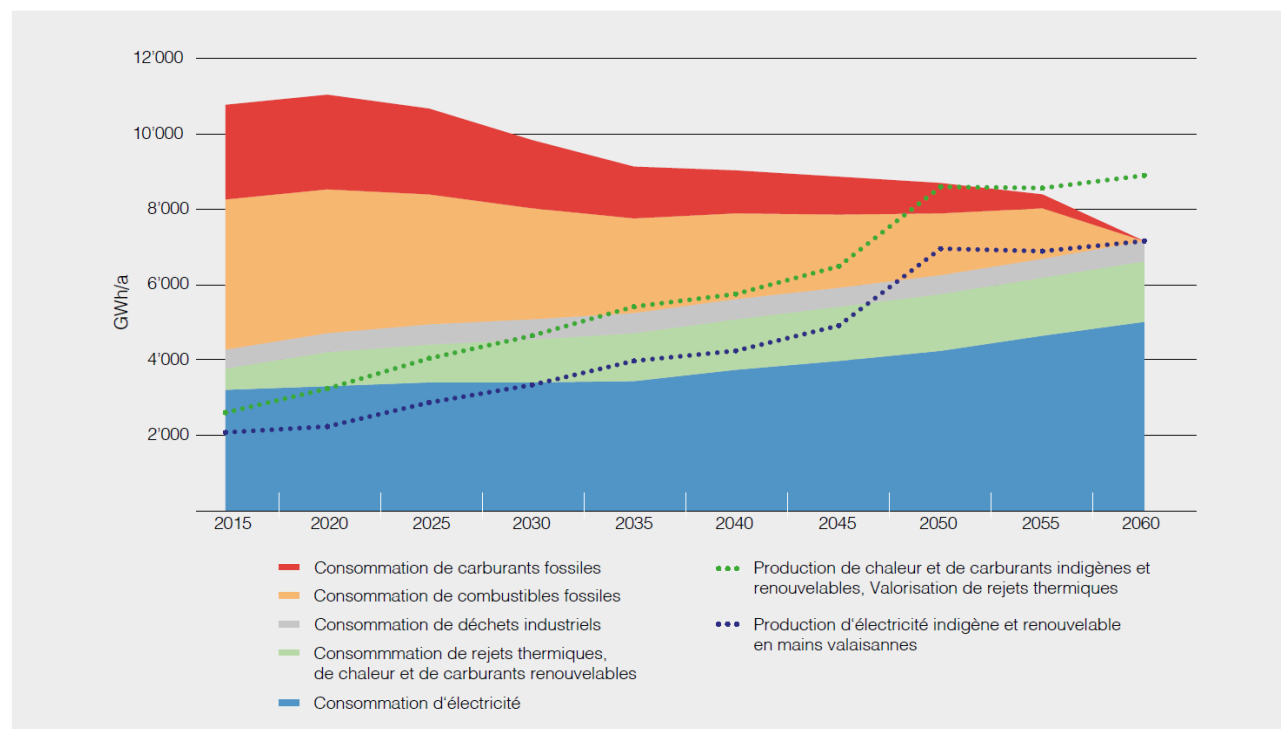


Figure : Demande énergétique et productions renouvelables cumulées en mains valaisanne – projections 2015-2060 (source : « Valais, Terre d'énergies », rapport avril 19, p.6).

3.2 Exigences pour la certification Gold

L'Association Cité de l'énergie soutient les villes et les communes dans la mise en œuvre et le suivi de leur politique énergétique et climatique depuis plus de 30 ans. Les défis à relever pour lutter contre le changement climatique restent aujourd'hui de taille. L'objectif zéro émission nette d'ici 2050 est la ligne directrice, et ceci vaut pour toute l'Europe.

Pour cette raison, il a été décidé au niveau de l'association faîtière européenne European Energy Award, dont l'Association Cité de l'énergie est membre, d'adapter les exigences pour la demande de certification Gold, soit :

- La commune/ville s'est fixé pour objectif de parvenir à une administration climatiquement neutre d'ici 2040 (bâtiments/infrastructures, éclairage, véhicules).
- La commune/ville s'engage à apporter sa contribution à l'atteinte de l'objectif zéro émission nette en 2050.

Ces objectifs seront repris ci-après.

3.3 Stratégie énergétique communale

Missions

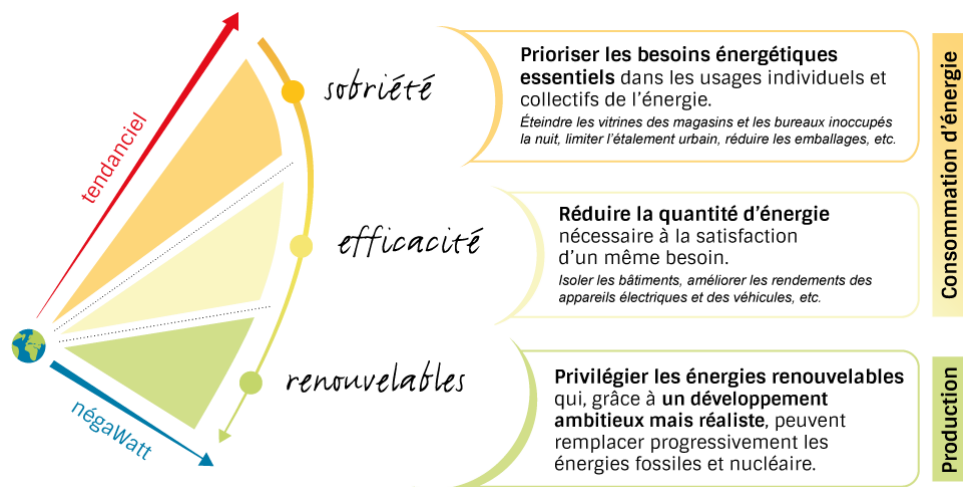
Des cadres de référence fédéraux et cantonaux (cf. chap. 3.1) et des éléments du diagnostic (cf. chap. 2) se dégagent les **cinq missions ci-dessous, qu'il s'agit d'accomplir à terme pour l'ensemble de la Commune.**

1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci.
2. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la consommation d'énergie.
5. Informer, communiquer et sensibiliser les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

La Commune d'Ayent s'engage ainsi à accomplir ces missions dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions cadres locales.

Les objectifs pourront être atteints grâce aux leviers suivants :

- la **sobriété** : prioriser les besoins énergétiques essentiels dans les usages individuels et collectifs de l'énergie.
- l'**efficacité énergétique** : utiliser moins d'énergie pour le même service.
- l'augmentation du recours aux **énergies renouvelables**, si possible locales (les pompes à chaleur air-eau, sol-eau, eau-eau, le solaire thermique, le bois, les réseaux thermiques, etc.).
- l'information, la sensibilisation et l'accompagnement de la population sur ces leviers.



Source : Association négaWatt - www.negawatt.org (<https://negawatt.org/sobriete-efficacite>).

Vision et objectifs globaux

Pour accomplir ces missions, la Commune d'Ayent se dote d'une vision. Celle-ci se calque sur la Convention des Maires signée en 2010, qui stipule, par un engagement volontaire, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de l'usage des sources d'énergie renouvelable (www.conventiondesmaires.eu).



Les ambitions du départ – les 3 x 20 – ont été renforcées en 2021, comme suit :

*"Nous, maires de toute l'Europe, nous engageons à **renforcer nos ambitions climatiques et à agir dans un effort commun et au rythme imposé par l'évolution scientifique pour maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de 1,5 °C, objectif le plus ambitieux de l'Accord de Paris.** Notre vision consiste à agir pour que, d'ici 2050, nous vivions tous dans des villes décarbonisées et résilientes d'un point de vue climatique, avec un accès à une énergie abordable, sûre et durable. Dans le cadre de l'initiative de la Convention des Maires - Europe, nous continuerons à (1) réduire les émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, (2) accroître la résilience, nous préparer aux effets néfastes du changement climatique et (3) lutter contre la pauvreté énergétique, action clé pour assurer une transition juste."*

Objectifs spécifiques

Pour aller dans le sens de la Convention des Maires, de la société à 2000 watts et de la stratégie énergétique valaisanne 2060, la Commune d'Ayent s'est fixé des **objectifs quantifiés**. Ceux-ci portent, d'une part, sur le **patrimoine communal** (compétences propres) et, d'autre part, sur **l'ensemble de la commune** (motivation des groupes-cibles concernés). Ils représentent les **résultats attendus**, ceci en fonction d'étapes intermédiaires. Ces objectifs, qui doivent contribuer significativement à concrétiser les objectifs généraux ci-dessus, ont été définis en regard des valeurs cibles que devrait atteindre la Société à 2000 watts à l'horizon 2030/2035, la stratégie cantonale pour 2035 et les nouvelles exigences Gold (violet). Les objectifs tirés du Plan directeur des énergies sont mis en évidence (bleu).

Les objectifs sont destinés à être évalués tous les quatre ans, lors des réaudits « Cité de l'énergie », pour vérifier leur atteinte et, le cas échéant, les adapter. Voir le détail en annexe 5.

Objectifs :	exigences Gold	indicateurs et objectifs PDE 2020
-------------	----------------	-----------------------------------

Patrimoine communal

3.3.1 Patrimoine communal

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune. Ils se rapportent à la gestion du ménage communal et en particulier les bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public.

Emissions CO ₂	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
✂ émissions de CO ₂ bâtiments communaux	80 t CO ₂ (46 t en 2019)		-100% (2040)	- réduction des consommations - chauffages 100% renouvelables
Chaleur	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
✂ chauffage et d'eau chaude	99 kWh/m ²		-15% (réf. 2015)	assainissement
↗ part renouvelable	83% 67% avec home, 91% sans home (2019)	90%	100% (2040)	remplacement par énergies renouvelables
Électricité	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
✂ électricité	927 MWh (-18%, réf. 2020)	-25% (réf. 2020)	-40% (réf. 2020)	chauffages, appareils et éclairages efficaces
↗ électricité renouvelable - achat	100%	100%	100% (2040)	
↗ électricité renouvelable - production	29 MWh (3% des besoins)	10% des besoins	25% des besoins	installations photovoltaïques sur bâtiments communaux
✂ électricité éclairage public	5 MWh/km	4 MWh/km	2 MWh/km	extinction nocturne et suppression
Mobilité	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
↗ carburant renouvelable	0% véhicules électriques	20%	100% (2040)	remplacement du parc de véhicules

Territoire communal

3.3.2 Ensemble du territoire communal (motivation des groupes cibles concernés)

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des commerces, des PME/I, etc. Ces différents groupes cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Étant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée.

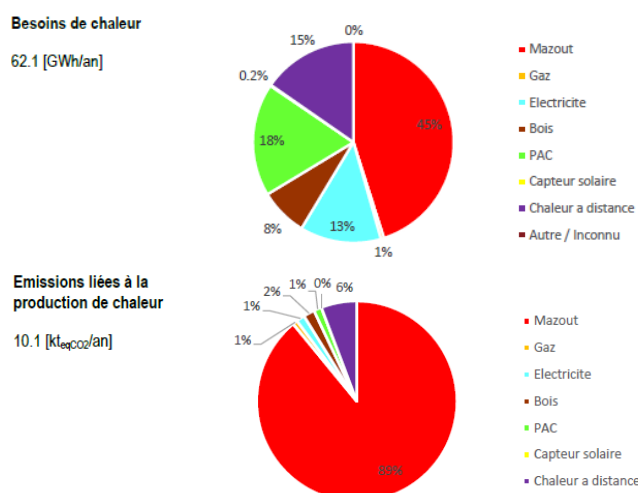
Emissions CO ₂	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2050	Potentiel d'actions
✎ émissions de CO ₂	2022 : 1.6 t/hab 2019 : 2.5 t/hab 2010 : 7.6 t/hab soit -79% depuis 2010		neutralité climatique 2050	- réduction des consommations - incitation et soutien au remplacement des chauffages fossiles
Chaleur	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
✎ chauffage et d'eau chaude	79'800 MWh (2019)		-15% par hab. (réf. 2019) -43% par hab. (réf. 2000)	- incitation et soutien à la rénovation - incitation et soutien au remplacement des chauffages fossiles
✎ énergies fossiles et électriques	50%, soit 33% mazout (45% en 2019) et 17% électriques	40% (-50 mazout/an et -25 électriques/an)	10% (-50 mazout / an et -25 électriques / an)	
↗ part renouvelable	48% (2024) 45% (2023)	60%	90% 100% (2050)	
↗ taux de rénovation	2.4%	2286 m ² /an soit ~ 26 immeubles ou 55 villas	2286 m ² /an soit ~ 26 immeubles ou 55 villas	
↗ chauffage à distance	CAD Anzère : >75% logements raccordés		CAD Anzère : 90% CAD St-Romain : extension aux privés	étude assainissement et extension CAD St-Romain

Électricité	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
⚡ électricité	22'167 MWh (-12% par hab. depuis 2015)	-14% (réf. 2015)	-20% (réf. 2015)	- incitation à remplacer les chauffages électriques - incitation à réduire les appareils et éclairages et à acheter « efficace »
⚡ électricité renouvelable - achat	100%	100%	100% (2050)	
⚡ électricité renouvelable – production totale	uniquement photovoltaïque pour l'instant, voir ligne ci-dessous			- incitation et év. soutien à l'installation de panneaux photovoltaïques - microturbinage à la Combe des Andins dès 2024
⚡ électricité renouvelable – production photovoltaïque	2'410 MWh (11% des besoins)	3000 MWh	10'000 MWh (30% du potentiel)	
Mobilité	Situation 2023	Objectif 2027	Objectif 2035	Potentiel d'actions
⚡ transports publics	données pas connues			incitation à l'utilisation des transports publics (amélioration de la gare, de son accès, de l'accès au car sur la T9)
⚡ carburant renouvelable	2.9%	10%	40% (2035) 75% (2040) 100% (2050)	incitation à l'achat de véhicules économiques et à carburants renouvelables (petits véhicules électriques par ex.)

3.4 Plan directeur des énergies

Le Plan Directeur des énergies a été mis à jour par Navitas Consilium en décembre 2021. Ci-dessous : sont présentés des extraits du PDE.

Besoins de chaleur et émissions de gaz à effet de serre – bâtiments (2019) :



Réseaux de CAD existants (Anzère, Saint-Romain) :

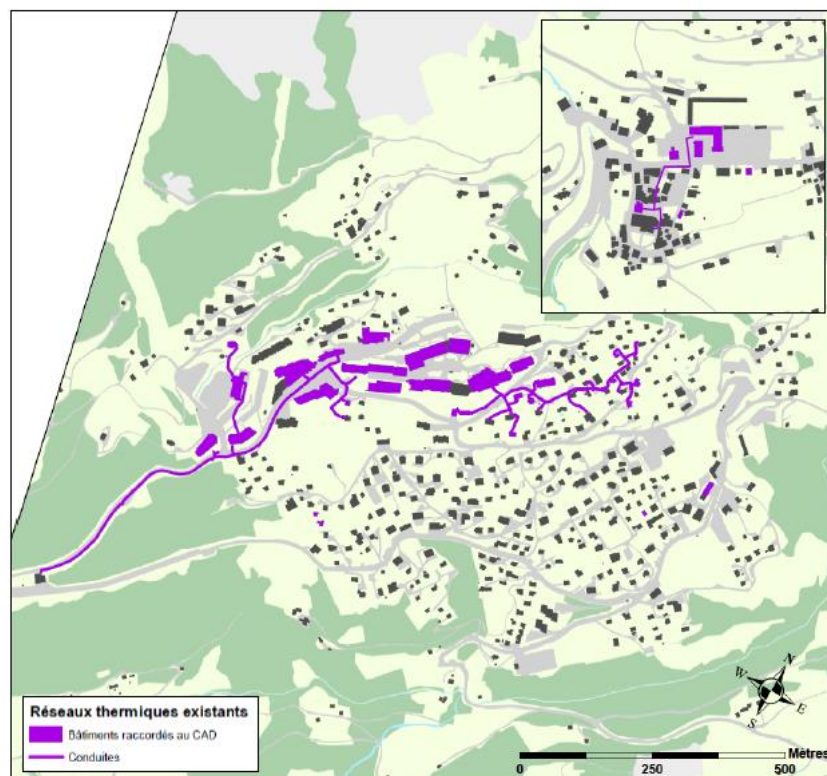


Figure 17 : étendue du réseau des réseaux de chaleur existants à St-Romain (en haut) et Anzère

Lignes directrices et scénario énergétique :

Pour adresser les enjeux, trois lignes directrices ont été définies comme suit :

1. **Réduction de la consommation énergétique du parc bâti ;**
2. **Approvisionnement en chaleur renouvelable ;**
3. **Développement de la production et de l'autoconsommation d'électricité renouvelable locale.**

Secteurs énergétiques pour l'approvisionnement en chaleur :

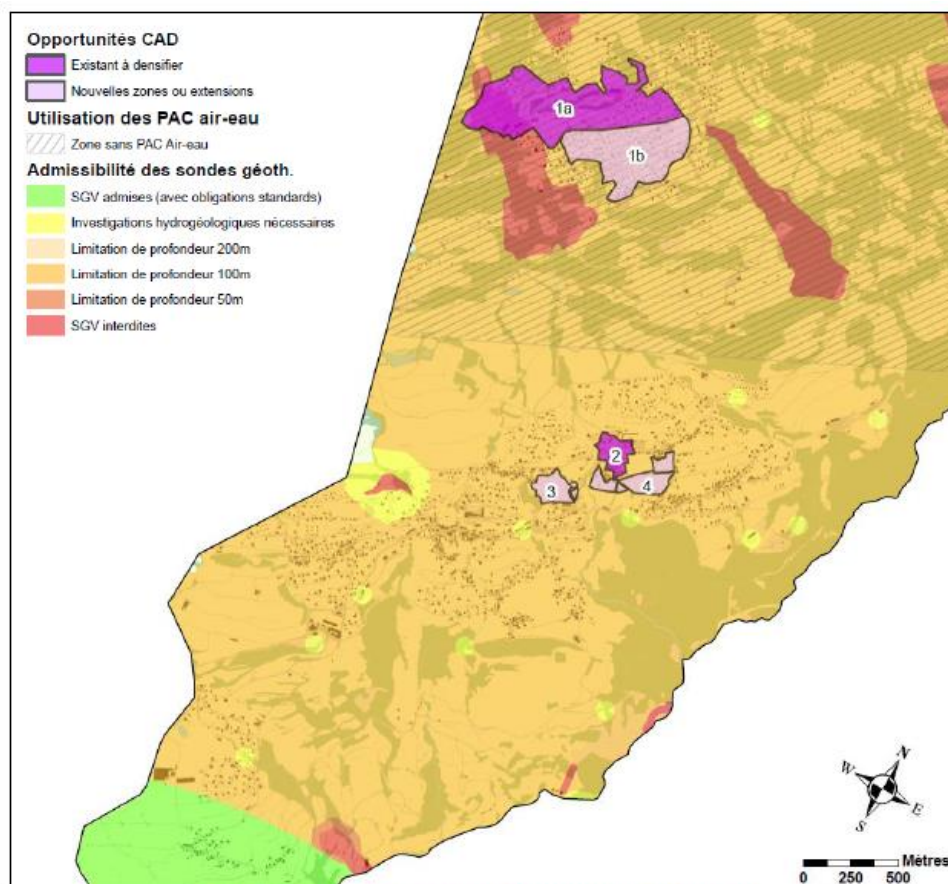


Figure 21 : secteurs énergétiques pour l'approvisionnement en chaleur

Objectifs spécifiques à l'horizon 2035 – validés par la Commune :

1. **Réduire d'au moins 15% la consommation d'énergie finale du parc bâti par habitant par rapport à 2019 ;**
2. **Réduire d'au moins 70% les émissions de GES liées à l'énergie pour le parc bâti par habitant par rapport à 2019 ;**
3. **Atteindre 90% d'énergie finale renouvelable pour l'approvisionnement du parc bâti ;**
4. **Maintenir un approvisionnement électrique 100% renouvelable et augmenter la part produite localement.**

Fiches d'action (voir les documents sous le Management Tool Cité de l'énergie, sous la mesure 1.2.1 du catalogue Cité de l'énergie) :

- fiche 1 : consommation du parc bâti.
- fiche 2 : solaire photovoltaïque.
- fiche 3 : chauffages électriques.
- fiche 4 : chauffages à distance.

Chapitre 4 : Aspects opérationnels

4.1 Organisation et mise en œuvre

La structure organisationnelle en vue de la mise en œuvre du programme de politique énergétique, via le processus « Cité de l'énergie » est exposée ci-dessous.

Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par le **Conseil communal**, qui applique sa politique énergétique de manière conséquente. Ce dernier a les principales tâches suivantes :

- piloter politiquement le processus « Cité de l'énergie » en fixant les priorités et les objectifs à atteindre de la politique énergétique de la commune ;
- intégrer dans la planification budgétaire les activités fixées par le plan d'actions et les réaliser en fonction des priorités ;
- valider la réalisation des actions qui lui sont soumises en gérant l'enveloppe budgétaire ;
- adapter les objectifs spécifiques et le plan d'actions selon l'évolution des projets et des capacités humaines et financières (budget) ;
- proposer de nouvelles actions à réaliser et les intégrer dans le plan d'actions ;
- attribuer, selon ses compétences, les mandats utiles et nécessaires à la conduite des actions qui le nécessitent.

La **commission de l'énergie**, responsable de l'avancement des travaux, intervient en tant qu'organe opérationnel et de coordination de l'ensemble de la démarche et du processus. Dans le respect de son cahier des charges, elle a les principales tâches suivantes :

- avoir un point permanent à l'ordre du jour de ses séances pour assurer le suivi de la mise en œuvre du concept énergétique communal (par exemple, point x « suivi et gestion du programme de politique énergétique ») ;
- se réunir au moins trois fois par année dans le but notamment de contrôler les résultats et adapter le plan d'actions (processus d'amélioration continue) ;
- déterminer les besoins de communication interne et externe ;
- informer régulièrement le Conseil communal et le Conseil général de l'avancement des travaux ;
- veiller à associer les organes décisionnels dans le déroulement des travaux ;
- préparer les éléments nécessaires à l'attention du Conseil communal pour l'aider dans ses prises de position et décision ;
- entretenir les relations avec l'Association « Cité de l'Energie » et avec SuisseEnergie pour les communes ;
- élaborer des concepts et de projets sur mandat du Conseil communal ;
- évaluer la nécessité d'adjoindre des mandataires et coordonner les activités découlant des mandats.

L'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions est évalué annuellement par la **conseillère « Cité de l'énergie »**, dans le cadre de l'affiliation de la commune à l'Association « Cité de l'énergie ». Dans ce cadre, ce dernier a les principales tâches suivantes :

- contrôler le succès des résultats des actions entreprises (processus d'amélioration continue) ;
- mettre à jour le plan d'actions ;
- proposer de nouvelles mesures utiles à la commune ;
- jouer un rôle de relais dans le réseau de l'Association « Cité de l'énergie » avec notamment la mise en contact des organes communaux avec des experts agréés et compétents dans des domaines spécifiques ;
- intervenir à la demande pour des réalisations en fonction de ses compétences.

Les **mandataires**, qui sont des personnes externes sollicitées ponctuellement pour des questions techniques, sont composées essentiellement de bureaux spécialisés appelés à réaliser soit des études soit des projets. Ils interviennent chaque fois que cela est jugé nécessaire par le Conseil communal, sur préavis de la commission « Cité de l'énergie ». Dans le cadre de l'attribution de mandats, le cadre légal des marchés publics doit être respecté.

Chapitre 5 : Tableau indicateurs – objectifs

mise à jour 10.07.2024

à saisir à vérifier/compléter

Commune d'Ayent
Programme de politique énergétique 2021-2024
Objectifs et bilan énergétique communal

Objectifs PDE 2021
Exigences Gold 2040/2050 (depuis 2024)

attention, à l'opposé des objectifs
en direction des objectifs
objectifs 2020-2035 atteint
objectifs 2040-2050 atteint!!

Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes (signée en
2020), basée sur les principes directeurs pour une Société à 2000 watts
(2020).

1 Patrimoine communal		2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Année de réf.				Objectifs			
1.1 Electricité													2020	2027	2035	2040	2050			
Part renouvelable:																				
- patrimoine administratif (bâtiments et installations)		56%	73%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%				100%		100%	100%			
- patrimoine financier		56%	73%	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%				100%		100%	100%			
Consommation totale					1127	1124	1106	927		-100.0%	-100.0%	-100.0%	2020			2040	2050			
- évolution		%				-0.2%	-1.9%	-18%							-25%	-40%				
Bâtiments communaux																				
- consommation		153	168	156	395	400	419	375		-100.0%	-100.0%	-100.0%	2020			2040	2050			
- totale: évolution		%				1.3%	6.1%	-4.9%							-5%	-10%	15			
- indice énergétique électricité kWh/m²		20	20	19	16	16	17.87	19.19		-100.0%	-100.0%	-100.0%	2020							
Eclairage public																				
- consommation		445	380	259	268	207	179	141												
- km de rues éclairées		22.2	22.36	23	28	28	28	28												
- consommation par km		20.0	17.0	11.3	9.6	7.4	6.4	5.0					12	4	2					
Eaux (potable, usées)					185	250	269	195												
Eaux (STEP Voos)					279	267	240	215												
Production photovoltaïque					30.29	33.20	35.92	29.24		#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!								
- part des besoins		%			3%	3%	3%	3%						10%	25%					
1.2 Chaleur et froid													2020	2027	2030	2040	2050			
Part renouvelable (patrimoine administratif et financier)			34%	67%												100%	100%			
Nouvelles installations de chauffage fossile		48%	43%	91%	0	0	0	84%	83%						90%	100%	100%			
Consommation																				
- totale		644	980	967			1555	940					2020	2027	2035					
- totale: évolution		%		-1.3%			58.7%	-4.1%	-100.0%	-100.0%	-100.0%	-100.0%	2015			-15%				
- indice énergétique chaleur kWh/m²		83	90	89			152	99								50				
Emissions CO2 chaleur + électricité tCO2/an		238	168	57			121	80												
- totale: évolution				-66.4%			-28.2%	-52.2%					2015	-10%	-15%	-100%				
1.3 Mobilité													2020	2027	2035	2040	2050			
Part renouvelable / électrique des véhicules publics standards et spéciaux		0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%								20%	100%			

23

24